



06 JUIL. 2012

Bureau du Courrier N°1

N°2012/29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Renouvellement de la brigade pour l'aménagement des sentiers du littoral de Serre-Ponçon Emplois aidés

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 juin 2012

Date de convocation :
Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)

Etaient présents alors que les titulaires l'étaient aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le Comité Syndical a convenu de répondre avec ambition aux missions statutaires du syndicat mixte en matière d'aménagement et d'entretien des sentiers de Serre-Ponçon. A cet effet, il a favorablement délibéré le 21 décembre 2011 pour la création sur un an de deux emplois aidés visant à constituer une brigade technique dédiée à cette mission jusqu'à présent orpheline de moyens suffisants.

Aujourd'hui, à mi-parcours de la mission, le Président souhaite s'appuyer sur l'avis du Comité syndical pour évaluer, au regard du bilan présenté par les personnels concernés, l'opportunité de poursuivre l'expérimentation et de solliciter en conséquence le renouvellement des aides relatives à ces deux emplois.

De manière synthétique, au-delà de la note présentée en séance, le Président constate que la première partie de la mission fixée en début d'année semble remplie : les principaux sentiers existants au plus près du lac, ainsi que les deux liaisons « Villages en balcon » (Le Sauze-du-Lac et Rousset) – zone d'activités nautiques, ont été entièrement restaurés (inventaire précis, statut foncier, débroussaillage et nettoyage général, marquage au sol, petits aménagements). Le balisage par panneaux signalétiques comme les grosses interventions qui avaient été prévues en sous-traitance attendent la réponse des partenaires financeurs sollicités en avril 2012. Le Président

Extrait du registre des délibérations N° 2012/22 Page1/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

constate par ailleurs que la Brigade « sentiers » a activement participé à des actions périphériques à sa mission principale : l'ensemble des Relais d'Information Service a ainsi pu bénéficier, dans le cadre de la réédition générale des panneaux prévue pour cet été, à une restauration complète, voire au déplacement de quelques dispositifs. De la même manière, les sites de Rousset et de Riou Bourdou ont été entièrement réhabilités au niveau de ses mobiliers urbains (tables, bancs, postes à feux).

Dans ces conditions, le Président propose de renouveler pour 6 mois ces postes techniques autour d'une mission non plus seulement de gestion, mais également de développement de nouveaux sentiers. L'objectif fixé pour les 6 mois à venir pourrait être, au-delà de la finalisation des chantiers engagés (signalétique et passerelle), d'accompagner l'expérimentation des trois types de « voies bleues » telles que décrites au sein de dossier de demande de subventions déposé par le S.M.A.D.E.S.E.P. (chemin peu aménagé, piste de nite compactée à la chaux, bande de circulation multi usages en bitume).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2011-61 du comité syndical prise en date du 21 décembre 2011 ;

CONSIDERANT :

- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral,
- La nécessité d'engager concrètement des actions en matière de développement des sentiers du littoral de Serre-Ponçon,
- La possibilité de créer des emplois de façon contractuelle, en fonction de la nature des missions ou des besoins du service, conformément aux articles 3 -3ième alinéa- de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et 4 -1ier alinéa- de la Loi 84-16 du 11 janvier 1984 ;

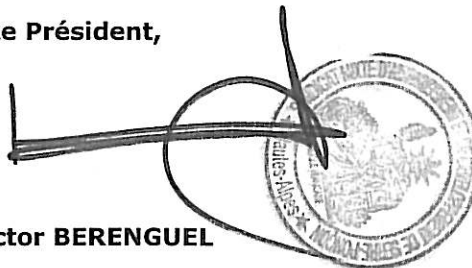
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 décembre 2011 :

- **DECIDE** de proroger le contrat des deux postes d'agents des services techniques créés par délibération susvisée ;
- **PREVOIT** d'inscrire les dépenses afférentes aux traitements de ces agents au chapitre 012 (charges de personnel) du BP 2012 ;
- **INVITE** le Président à solliciter à cet effet l'aide de l'Etat dans le cadre de dispositifs d'aides à l'emploi (CUI / CAE) ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute disposition à cet effet et à signer tout arrêté nécessaire à la mise en place de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Victor BERENGUEL